



Conseil économique et social

Distr. : Générale
5 avril 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

Deuxième session

Bangkok, 29 juin-1^{er} juillet 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Renforcement de la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

Renforcement de la coopération, des connaissances et des capacités régionales dans l'optique de la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document discute de l'importance du renforcement de la coopération et des capacités régionales dans l'optique de la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique. Il contient un résumé de quatre initiatives du secrétariat visant à développer les connaissances et les capacités régionales en vue de réduire les risques de catastrophe par la coopération régionale, et à progresser dans leur mise en œuvre. Il s'agit des initiatives ci-après : a) *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique* ; b) Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement ; c) Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses ; et d) lancement par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) de modules de formation sur les technologies de l'information et de la communication pour la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Comité voudra bien examiner le document et donner son avis au secrétariat concernant ses activités futures.

Table des matières

	Page
I. Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique	2
A. Historique.....	2
B. Élaboration du rapport	3
C. Principales conclusions du Rapport 2010	4
D. Thème principal du Rapport 2012	5
II. Progrès dans la mise au point du Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement.....	6
A. Introduction.....	6
B. Difficultés et lacunes dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement	7
C. Portée et capacités du Portail	7
D. Coopération régionale et avantages	8
E. Problèmes et difficultés.....	9
III. Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses	10
A. Historique.....	10
B. Principaux éléments du Mécanisme.....	10
C. Surmonter les difficultés de la surveillance et de l'alerte rapide.....	12
D. Coordination et marche à suivre	12
IV. Modules de formation sur les technologies de l'information et de la communication pour la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques.....	13
A. Introduction.....	13
B. Mise au point et promotion des modules	15
C. Autres activités de coopération régionale du Centre dans l'utilisation des TIC pour la gestion des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques.....	16
D. Enseignements tirés et marche à suivre	17
V. Questions soumises à l'examen du Comité.....	17

I. Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique

A. Historique

1. La région de l'Asie et du Pacifique est menacée par des risques naturels très nombreux et très divers dont les plus importants sont les inondations, les tempêtes et les tremblements de terre. Le *Bilan mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe*¹ indique que les dix premiers pays comptant le plus grand nombre de personnes exposées aux inondations se trouvent en Asie et en premier lieu au Bangladesh où le risque physique aux inondations est le plus élevé, puis en Chine, au Kazakhstan et en Inde. S'agissant des tempêtes et des

¹ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes : *Bilan mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophes : risques et pauvreté dans un climat en évolution*. Disponible à l'adresse www.preventionweb.net/gar09.

marées de tempête, ce sont aussi, dans l'absolu, les pays d'Asie qui sont les plus exposés, tandis que les pays insulaires du Pacifique, peu peuplés, en particulier les Fidji et Vanuatu, ont l'exposition relative la plus élevée à ces phénomènes. L'une des caractéristiques de la région est la forte concentration de populations dans des zones d'activité sismique. Ceci est particulièrement le cas en Chine, en Inde, en Indonésie, au Kirghizistan et au Tadjikistan où l'exposition est la plus élevée dans l'absolu. En comparaison, on note une exposition relativement élevée dans des petits pays comme le Bhoutan et un certain nombre de pays du Pacifique situés dans des zones d'activité tellurique.

2. La région a continué d'être frappée par des catastrophes de grande ampleur comme les inondations qui ont ravagé le Pakistan et l'Australie en 2010, le tremblement de terre de force 6,5 à Christchurch en Nouvelle-Zélande le 22 février 2011 et, le 11 mars de la même année, le séisme dévastateur de force 9 au large de la côte nord-est du Japon qui a déclenché un tsunami. Au total, ces catastrophes ont affecté des dizaines de millions de personnes et entraîné des dégâts matériels et des pertes en vies humaines considérables. Il importe de continuer de rassembler des données sur ces catastrophes afin de mieux pouvoir les analyser et de trouver des solutions susceptibles d'en réduire les risques.

B. Élaboration du Rapport

3. Dans sa résolution 64/2 sur la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles, la Commission priait la Secrétaire exécutive, entre autres choses, de renforcer le rôle et les capacités de la CESAP en matière de prévention des risques de catastrophe et de faciliter, en coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo² en Asie et dans le Pacifique.

4. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe, à sa première session, tenue en mars 2009, a reconnu l'importance des questions et problèmes liés à la réduction des effets des catastrophes naturelles dans la région (voir E/ESCAP/CDR/9). Plusieurs délégations ont reconnu que la réduction des risques de catastrophe était essentielle pour le développement socio-économique durable et ont décrit leurs stratégies, plans, programmes et réalisations récentes en vue d'intégrer cette problématique à leur politique de développement.³ Constatant l'absence d'une publication régionale traitant de façon détaillée de la gestion des catastrophes le Comité a recommandé d'en publier une qui mettrait l'accent sur les meilleures pratiques et les leçons tirées de différents aspects des efforts de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans la région de l'Asie et du Pacifique.⁴ Une table ronde de haut niveau sur la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe a recommandé que la publication mette l'accent, entre autres, sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de projets nationaux particuliers, la coopération régionale, les avocats de la réduction des risques de catastrophe, les tendances et les événements marquants, l'analyse économique et sociale de l'impact des catastrophes, les programmes de relèvement après catastrophe.⁵

² A/CONF.206/6 et Corr. 1, chap I, résolution 2.

³ Voir E/ESCAP/CDR/9, par. 23.

⁴ Voir E/ESCAP/CDR/9, par. 6.

⁵ Voir E/ESCAP/CDR/9, Annexe I, par. 17.

5. Suite aux recommandations du Comité, la CESAP a rédigé le *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes* en collaboration avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR). La mise en page de la publication a été un travail collectif auquel ont participé des organisations et des experts régionaux spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe.⁶ Outre la CESAP et l'UNISDR, le Programme international de relèvement, le Centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et Practical Action se sont portés volontaires pour être les principaux contributeurs à des chapitres de la publication tandis que l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence (République de Corée) prenait généreusement à sa charge les frais d'impression du Rapport.

6. Le premier Rapport intitulé « *Protecting Development Gains, Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific* »⁷ a été lancé à la quatrième Conférence des ministres asiatiques sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) le 26 octobre 2010.

C. Principales conclusions du Rapport 2010

7. Le Rapport montre qu'entre 1980-1989 et 1999-2009, le nombre d'événements catastrophiques recensés dans le monde est passé de 1 690 à 3 886 et que 45 % de ces événements se sont produits dans la région de l'Asie et du Pacifique. C'est dans cette région ainsi qu'en Afrique que l'on a constaté le plus fort accroissement du nombre de catastrophes au cours des dix dernières années, ceci pouvant être lié à l'augmentation du nombre de personnes exposées, à des rapports rendant mieux compte de ces événements et à de meilleures méthodes de collecte des données et des informations pertinentes.

8. Les catastrophes ont affecté toutes les sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Entre 1980 et 2009, 1 238 catastrophes se sont produites en Asie de l'Est et du Sud-Ouest, chiffre le plus élevé, et 1 069 en Asie du Sud-Est. C'est également dans ces sous-régions que l'on a relevé le plus grand nombre de victimes, les chiffres ayant culminé en Asie du Sud-Est en 2004, en raison du tsunami dans l'océan Indien. Toutefois, l'Asie de l'Est et l'Asie du Nord-Est ont également souffert, tant du point de vue du nombre de personnes touchées que du préjudice économique subi.⁸ Quant aux États insulaires du Pacifique, leurs pertes humaines et économiques ont été, compte tenu de leurs faibles dimensions et du petit nombre de leurs habitants, très importantes.

9. Les populations de l'Asie et du Pacifique sont quatre fois plus susceptibles d'être affectées par les risques naturels que les populations d'Afrique et sont 25 fois plus vulnérables que les populations de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Produisant 25 % du PIB mondial, la région a subi 42 % des pertes économiques causées par les catastrophes sur la planète. Soixante et un pour cent

⁶ Les principales organisations participantes et experts individuels sont mentionnés aux pages ix-xi du *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes 2010*.

⁷ Disponible à l'adresse <http://www.unescap.org/idd/pubs/Asia-Pacific-Disaster-Report%20-2010.pdf>.

⁸ L'information publiée ici est extraite du *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes 2010*. Cette information et les données en question sont susceptibles de changer pour tenir compte des inondations d'août 2010 au Pakistan ainsi que du tremblement de terre et du tsunami de mars 2011 au Japon.

de la population mondiale réside dans cette région qui a enregistré un nombre proportionnel de décès dus à des catastrophes tandis que 86 % de sa population totale est affectée par celles-ci. Le défi immédiat est donc de protéger les gains du développement de l'impact des catastrophes afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

10. Le Rapport met l'accent sur le fait que l'action entreprise par les pays de l'Asie et du Pacifique pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes, bien que positive, n'a pas été suffisante. Les risques augmentent de manière exponentielle en raison des effets cumulatifs des modes inévitables de croissance économique, des pressions démographiques et des changements climatiques. Il faut donc agir sur une plus grande échelle pour réduire les risques de catastrophe et adopter de nouvelles approches pluridisciplinaires.

11. Le Rapport constate que les risques de catastrophe augmentent dans le monde entier et tendent à se concentrer dans les pays à moyen et bas revenus, principalement en raison d'une exposition aux risques qui s'accroît rapidement. Il énumère trois solutions possibles pour réduire les risques : a) faire en sorte que les opérations de relèvement après une catastrophe ne se relâchent pas ; b) mieux utiliser les technologies émergentes dans les activités qui précèdent et suivent les catastrophes afin que ces activités soient plus efficaces et efficaces ; et c) se servir du levier de la coopération régionale afin de mobiliser une volonté politique partagée et d'élaborer des plans d'action communs établissant un ordre de priorité parmi les activités à entreprendre pour réduire les risques. Le rapport tente également de mieux faire comprendre les risques de catastrophe dans la région au moyen d'une analyse des données historiques portant sur les dégâts matériels et les pertes occasionnés par celles-ci.

D. Thème principal du Rapport 2012

12. Le thème principal du *Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes 2012* s'inspirera des recommandations du Comité de la réduction des risques de catastrophes faites à sa première session (voir E/ESCAP/CDR/9). Il continuera donc de mettre l'accent sur l'impact socio-économique émergent des catastrophes ainsi que sur les meilleures pratiques et enseignements tirés de l'effort entrepris aux niveaux national et régional. Il soulignera également le rôle des « avocats » de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local.

13. Toujours à propos de la réduction des risques, le prochain rapport continuera également d'insister sur la nécessité de réduire la vulnérabilité et l'exposition croissantes aux catastrophes. Les populations exposées en permanence aux risques naturels sont plus susceptibles de rester pauvres et cette situation contribue à perpétuer le cercle vicieux du risque de catastrophe et de la pauvreté. Bien que, dans la plupart des sous-régions de l'Asie et du Pacifique, on ait pu réduire la vulnérabilité aux catastrophes, la multiplication des risques naturels et des changements climatiques font que ce problème doit continuer d'être étudié.

14. Les rapports consacrés aux effets des catastrophes ont tendance à se concentrer sur les pertes humaines et matérielles au détriment de leurs effets indirects et nocifs, encore mal compris, sur les économies. Le prochain rapport s'efforcera de mettre en lumière certains de ces effets : ralentissement de la croissance du PIB, élévation des niveaux d'endettement et aggravation des déficits publics. Il analysera également certains problèmes sociaux résultant

souvent des travaux de relèvement et de reconstruction. Il tentera en particulier d'examiner les problèmes sociaux émergents et les inégalités qui se font jour tandis que les gouvernements s'attaquent à la lourde tâche de reconstruction des infrastructures. On y trouvera également des développements sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement compte tenu de la complexité et des aspects multiples de la vulnérabilité des populations aux risques et de l'état des institutions, politiques et législations en vigueur pour faire face aux situations catastrophiques. On y analysera les effets socio-économiques des catastrophes et on y évaluera tout particulièrement leur impact psychologique sur les personnes.

15. Le Rapport 2012 sera également mis en perspective avec les événements mondiaux en cours et les publications existantes concernant les aspects sociaux et économiques des catastrophes. Il contribuera en outre au *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe* (exercice biennal).⁹ On s'attachera à présenter d'une part une perspective mondiale et d'autre part un scénario local pour que le rapport régional soit plus complet. La publication du Rapport 2012 suivra le même processus que pour le rapport précédent. Sa structure et son contenu s'inspireront des recommandations d'un comité de rédaction soutenu par un groupe bénévole de professionnels des pays membres de la CESAP. Un conseil consultatif de haut niveau composé de personnalités désignées par les gouvernements des États membres pourrait être établi pour guider le processus de rédaction et approuver le rapport. Celui-ci devrait être lancé lors de la cinquième Conférence des ministres asiatiques sur la réduction des risques de catastrophe qui sera accueillie et organisée par le Gouvernement indonésien en partenariat avec l'UNISDIR en 2012.

II. Progrès dans la mise au point du Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement

A. Introduction

16. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe, à sa première session, a recommandé la mise en place d'un portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement, aux fins d'échange et d'analyse d'informations, en collaboration avec des partenaires régionaux et autres opérant dans ce domaine (voir E/ESCAP/CDR/9, par. 9).

17. Suivant cette recommandation, le secrétariat a mis en place le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement pour promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement et contribuer ainsi à l'atténuation de leurs effets socio-économiques. Pour aider les pays de la région à y parvenir, le Portail cible les besoins en information et en réseaux des autorités nationales et des ministères de tutelle qui jouent un rôle dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des catastrophes aux niveaux national et régional.

⁹ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophes : risques et pauvreté dans un climat en évolution : investir aujourd'hui pour un avenir plus sûr* (Genève, Nations Unies, 2009). Disponible à l'adresse <http://www.preventionweb.net.english/hyogo/gar/>.

Le Portail a été lancé pendant la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication qui s'est tenue en novembre 2010.¹⁰

B. Difficultés et lacunes dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement

18. De nombreux pays en développement continuent de privilégier la gestion des catastrophes au détriment de la réduction des risques ce qui les empêche d'atteindre l'objectif du Cadre d'action de Hyogo. En outre, les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes en Asie et dans le Pacifique ont souvent été mises en place relativement récemment et ne disposent donc pas des capacités (en ressources humaines et en connaissances) ou n'ont pas l'expérience nécessaires pour intégrer efficacement la réduction des risques de catastrophe aux plans de développement tandis que les réglementations et législations pertinentes sont encore à l'état embryonnaire dans de nombreux pays en développement de la région. Par ailleurs, les insuffisances en matière de recherche et d'analyse des coûts et avantages des investissements dans la réduction des risques de catastrophe sur la base d'une méthodologie communément acceptée rend plus difficile la prioritarisation de cette problématique dans les politiques nationales. Il n'est pas étonnant dès lors que les crédits affectés à celle-ci soient souvent considérés comme de simples dépenses plutôt que comme un investissement.

19. L'Internet n'est pas pleinement développé en tant qu'outil permettant aux autorités et ministères de tutelle concernés d'accéder aux ressources susceptibles de les aider dans leur tâche. Il n'existe actuellement pas de site Web offrant une vision synoptique des informations pertinentes nécessaires pour intégrer la réduction des risques de catastrophe aux différents secteurs d'activité tandis que l'information sur les politiques, les législations et les plans ne sont pas facilement accessibles. Cela dit, de nombreux groupes participant à la mise en œuvre d'initiatives régionales ou sous-régionales de gestion des catastrophes et de réduction des risques n'ont pas accès aux réseaux virtuels et sont ainsi privés d'informations importantes que des discussions en ligne seraient susceptibles de leur fournir, et d'accès à des documents et à des faits pouvant leur être utiles.

20. Les préoccupations ci-dessus donnent à penser qu'il serait nécessaire de concevoir des politiques officielles promouvant l'exécution d'activités et entraînant des changements de comportement susceptibles de renforcer les capacités des institutions. Ce type d'activités de renforcement des capacités doivent se dérouler sur le long terme. En vertu de son mandat, le Portail et les services qu'il offre ont été conçus pour surmonter les difficultés et pallier aux insuffisances mentionnés plus haut. Certes, il n'est pas équipé pour résoudre des problèmes institutionnels à long terme mais il constitue un outil commode, systématique et convivial d'accès à l'information permettant de mieux contribuer à la réduction des risques de catastrophe.

C. Portée et capacités du Portail

21. Dans le cadre de la promotion de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement dans des secteurs et des domaines particuliers, qui constitue l'objectif d'ensemble, le Portail facilite l'accès, au niveau régional, à l'information sur les bonnes pratiques, les grandes

¹⁰ Voir E/ESCAP/CICT(2)/INF/7. Voir également E/ESCAP/67/9, par. 46.

orientations et les programmes concernant la réduction des risques de catastrophe et le développement socio-économique. Il offre aux États membres et aux organisations une plate-forme commune pour le partage de l'information, la création de réseaux, l'accès aux services techniques, et pour faciliter la coopération régionale. Le contenu du Portail est censé être plus qu'une ressource précieuse pour les autorités et les ministères de tutelle chargés de la gestion des catastrophes au niveau national mais également pour les institutions universitaires et de recherche ainsi que les organisations non-gouvernementales qui s'occupent de planification préalable et de gestion des catastrophes.

22. Pour que le Portail soit un réseau efficace de réseaux et pour éviter les doublons, on envisage trois types différents de réseaux de partenaires : partenaires pour les connaissances, chargés d'organiser et de diffuser l'information sur la réduction des risques de catastrophe ; partenaires pour les ressources, chargés de fournir les services et les technologies nécessaires ; animateurs thématiques qui seront chargés de la gestion des pages d'analyse et d'information dans le même esprit que Wikipedia. La CESAP recensera les organismes et institutions chefs de file qui prêteront leur concours à la gestion de ces pages et à l'animation des discussions en ligne.

23. Plus concrètement, pour faire en sorte que le Portail fonctionne efficacement, les stratégies ci-après ont été mises au point :

a) utilisation des ressources en ligne pour mettre à la disposition des utilisateurs les outils informationnels et analytiques nouveaux permettant aux acteurs nationaux d'identifier les lacunes et les problèmes transsectoriels se rapportant à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement ;

b) création d'une plate-forme interactive régionale sur le Web pour la réduction des risques de catastrophe permettant aux professionnels de partager l'information et de participer à des discussions en ligne ;

c) octroi d'un accès facile et rapide aux réseaux et aux organisations s'occupant spécifiquement de gestion des risques de catastrophe, et en particulier de réduction des risques de catastrophe dans la région ce qui permettra aux utilisateurs de disposer d'une information contextuelle et les aidera à trouver les agents de coordination pertinents ;

d) mise à disposition des informations essentielles sur les raisons pour lesquelles l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans différents secteurs est importante et présentation des différents outils/approches, et description des difficultés pour y parvenir ;

e) facilitation de l'analyse au niveau régional des tendances en matière de réduction des risques de catastrophe et soutien au partage de l'information entre États membres en créant un environnement de réseautage plurilingue.

D. Coopération régionale et avantages

24. L'objectif du Portail sera atteint grâce à des partenariats multirégionaux. Les partenaires actuels et futurs sont/seront le PNUD, l'UNISDR, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, l'Association des nations de

l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et Prevention Web. Les partenaires potentiels comprennent notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Partenariat Asie-ISDR pour la prévention des catastrophes (IAP), Pacific Disaster Net, la division « géosciences et technologies appliquées » du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale SAARC) et l'Université du Pacifique sud.

25. L'association du Portail avec la CESAP lui donne un caractère unique par rapport aux autres portails de la région. Grâce à cette association, le Portail est susceptible de profiter des activités pluridisciplinaires de la Commission et de l'accès du secrétariat à des informations et des statistiques très diverses. Le Portail est une plate-forme de gestion des connaissances offrant une ouverture sur chaque domaine du programme de travail de la CESAP. Il recevra en outre des apports des institutions régionales du secrétariat tel que le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et du Centre de l'Asie du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) ainsi que des mécanismes promus par la CESAP tels que le Mécanisme de coopération régional pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, le Comité des typhons CESAP-OMM et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux (voir E/ESCAP/CDR(2)/5).

26. Le Portail sera relié au portail des projets de réduction des risques de catastrophes de l'IAP¹¹ qui fournit des informations sur les projets et initiatives pertinents dans la région ainsi qu'aux pages de ressources de Prevention Web,¹² ce qui permettra d'éviter les doublons et d'encourager les partenariats et également de valoriser les ressources et d'améliorer l'accès à l'information appropriée. Les partenariats permettront de combiner et de rassembler les connaissances et les compétences des organisations travaillant dans la région, d'étendre la portée du Portail et de faciliter l'accès des visiteurs à l'information dont ils ont besoin.

E. Problèmes et difficultés

27. Un certain nombre de problèmes et de difficultés devront être pris en compte pour faire en sorte que les autorités nationales et les ministères de tutelle et autres utilisateurs potentiels puissent retirer des avantages du Portail. Il s'agit notamment :

a) de promouvoir des partenariats renforcés pour obtenir des ressources financières et développer la sensibilisation aux niveaux national et régional ;

b) d'obtenir des informations en retour des utilisateurs afin de s'assurer que les demandes et les besoins des utilisateurs attendus sont satisfaits. Ce type d'information permettra d'améliorer encore le Portail ;

¹¹ www.drrprojects.net

¹² www.preventionweb.net

c) de mettre en place des méthodes appropriées pour gérer et surveiller les liens et marquer électroniquement les documents et les publications provenant des sites Web partenaires et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de personnel pour accomplir les fonctions requises.

28. La Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe (CESAP) fera office de secrétariat du Portail. Le Comité voudra bien faire part au secrétariat de son avis quant à l'orientation future du développement du Portail afin que celui-ci permette d'accéder à des informations utiles pour les États membres.

III. Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses

A. Historique

29. Après les catastrophes provoquées par l'eau, les sécheresses sont au deuxième rang des calamités qui affectent le développement durable, la sécurité alimentaire et la stabilité sociale des pays de la région. En 2002, lors de la huitième session du Comité consultatif intergouvernemental du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique (PRORESPACE), les pays membres de la CESAP ont discuté de la possibilité de créer un dispositif de coopération régionale pour la gestion des catastrophes, notamment les sécheresses. Le même Comité, à sa treizième session en 2009, s'est mis d'accord sur les activités prioritaires suivantes : promotion de la coopération régionale pour les problèmes liés aux sécheresses ; élaboration d'un cadre pour un mécanisme de coopération régionale et la fourniture de produits et de services d'information spatiale pour la gestion des catastrophes ; et harmonisation des initiatives concernant les systèmes d'alerte avancée pour réduire les doublons et éviter les lacunes et les incompatibilités entre les divers systèmes d'alerte et de surveillance.

30. Le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses a été officiellement lancé lors d'une réunion des parties prenantes sur le Mécanisme à Nanjing (Chine), le 16 septembre 2010. Il a été alors recommandé que le Mécanisme concentre son activité sur d'autres types de catastrophes, à commencer par les inondations, une fois que ses modalités fondamentales de fonctionnement auraient été établies. Les arrangements établis par le secrétariat pour le Mécanisme ont été discutés à la quatorzième session du PRORESPACE, à Manille, les 16 et 17 décembre 2010.¹³

B. Principaux éléments du Mécanisme

31. Le Mécanisme est composé de trois éléments : a) une plate-forme centralisée conçue pour fournir des produits et services d'information par satellite pour la surveillance des catastrophes et l'alerte rapide ; b) un portail d'information permettant d'accéder à l'information sur la gestion des sécheresses catastrophiques et aux ressources des services techniques du Mécanisme ; et c)

¹³ Voir le rapport du Comité consultatif intergouvernemental sur le PRORESPACE, à sa quatorzième session, par. 4. Disponible à l'adresse : http://www.unescap.org/idd/events/2009_EGM-13thICC/Report%20of%20meeting/pdf.

des services consultatifs techniques et non techniques, des stages et des ateliers de formation pour aider les pays sujets aux catastrophes les moins bien outillés à développer leurs capacités au niveau national.¹⁴

32. La plate-forme centralisée est censée permettre le partage des produits et services d'information spatiale pour identifier et surveiller les zones à haut risque de sécheresse. Les produits et services d'information par satellite constituent un appoint technique permettant d'effectuer une analyse intégrée des observations depuis l'espace et au sol pour la surveillance opérationnelle et l'alerte rapide en cas de sécheresse catastrophique. Au cœur du Mécanisme, l'information en provenance de l'espace se situera à deux niveaux. Les données satellitaires à basse résolution (250 m à 1 km), du type de celles que l'on peut obtenir auprès de l'OMM et de la FAO seront utilisées pour identifier les zones à haut risque de sécheresse. Une fois ces zones repérées, des données satellitaires à résolution moyenne (20-60 m) permettront de déterminer les produits et services essentiels pour que les décideurs puissent planifier et mettre en œuvre des mesures de prévention, d'atténuation et de préparation appropriées. Les données seront fournies par les institutions membres du Mécanisme à la demande d'un pays ou d'un groupe de pays, gratuitement ou à des conditions avantageuses, en fonction des politiques suivies par les différentes institutions en matière de données. L'information peut être vérifiée par la mise en commun des données de base et des observations au sol. La plate-forme a également pour but de favoriser le partage des capacités informatiques et autres capacités techniques pour la production de produits et services dédiés.

33. Le portail d'information ouvrira un accès à des données concernant la gestion des catastrophes provoquées par les sécheresses, à des ressources techniques et aux services du Mécanisme, notamment : a) des détails sur les initiatives nationales, régionales et internationales en cours et planifiées, sur des activités de soutien et des possibilités de renforcement des capacités ; b) des études de cas et des pratiques optimales ; c) des données archivées pour des études sur les catastrophes et les moyens d'y faire face ; d) des liens donnant accès à des sites Web et à d'autres initiatives pertinentes ; e) des profils de pays concernant l'information et des ressources techniques ayant trait à la gestion des catastrophes provoquées par les sécheresses ; et f) un annuaire des produits et services d'information spatiale pouvant servir de référence. Ce portail fera partie du Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement et aura pour objectif de servir de point d'accès aux services techniques, profils nationaux sur les catastrophes provoquées par les sécheresses, les références techniques et l'information consultative.

34. Le renforcement des capacités par des services consultatifs techniques et non techniques, par la formation et des ateliers, aideront les pays sujets aux catastrophes à mettre au point des modules pour l'analyse intégrée de l'information spatiale avec les observations au sol, à créer leurs propres produits et services ainsi que des outils localisés d'aide à la décision, et à établir des réseaux de services nationaux. Cet élément favorisera également la mise en commun des bonnes pratiques concernant les aspects techniques et institutionnels ainsi que le transfert de technologie entre membres du Mécanisme.

¹⁴ Ibid, par. 7.

C. Surmonter les difficultés de la surveillance et de l'alerte rapide

35. Les fonctions des différentes composantes du Mécanisme contribuent à résoudre certaines des principales difficultés de la surveillance des catastrophes et de l'alerte rapide, en particulier pour les sécheresses.¹⁵ Pour monter la riposte la plus appropriée en cas d'alerte, il conviendrait de renforcer les capacités nécessaires pour : a) améliorer la pertinence et la qualité des données et accroître la densité du réseau de collecte des données météorologiques et hydrologiques ; b) améliorer le partage des données entre les organismes gouvernementaux et les autres parties prenantes concernées ; c) faire en sorte que les données communiquées par les systèmes d'information se situent au niveau technique approprié pour garantir l'utilité maximale de ces données pour les utilisateurs finaux ; et d) veiller à ce que les utilisateurs finaux aient les connaissances voulues pour tirer parti au maximum de la surveillance et de l'alerte rapide.

36. Une utilisation efficace de l'information spatiale pour la surveillance des sécheresses et l'alerte rapide nécessite des capacités techniques et institutionnelles appropriées pour analyser les données satellitaires et autres données météorologiques, hydrologiques, agricoles et historiques pertinentes. Pour obtenir les données par l'intermédiaire du Mécanisme, les pays bénéficiaires doivent établir un réseau national de services et de distribution pour les parties prenantes. À cette fin, le Mécanisme vise à soutenir le développement des réseaux afin d'étendre les services pertinents aux parties prenantes dans les communautés locales. Le portail d'information et la plate-forme centralisée contribueront à diffuser en temps opportun des données prévisionnelles ainsi que des données de surveillance et d'alerte avancée aux utilisateurs finaux.

37. La mise en commun des données de base pour les services transfrontières pertinents, notamment les données historiques, les données en temps réel/en temps quasi-réel et les observations au sol, dépend de la capacité des États membres, au niveau national, de collecter et d'agréger l'information afin que les données en provenance de l'espace puissent être vérifiées et que la surveillance et l'alerte avancée bénéficient d'une plus grande précision.

D. Coordination et marche à suivre

38. Pour que les pays membres retirent des avantages du Mécanisme, deux agents de coordination nationaux de chaque pays membre, l'un appartenant à l'administration nationale de gestion des catastrophes et l'autre à une organisation spatiale nationale, seront chargés de fonctions complémentaires dans l'exploitation du Mécanisme.¹⁶

39. L'agent de coordination venant de l'administration de gestion des catastrophes sera chargé des fonctions ci-après : a) établir une coordination avec les organismes nationaux pour contribuer au Mécanisme ou en tirer parti ; b) mettre en place des réseaux nationaux de surveillance des catastrophes provoquées par les sécheresses et d'alerte rapide et fournir les services appropriés

¹⁵ Voir OMM, *Drought Monitoring and Early Warning Concepts, Progress and Future Challenges* (OMM-No 1006, 2006). Disponible à l'adresse : <http://www.wamis.org/agm/pubs/brochures/WMO1006e.pdf>.

¹⁶ Voir le rapport du Comité consultatif intergouvernemental sur le PRORESpace, à sa quatorzième session, par. 4. Disponible à l'adresse : http://www.unescap.org/idd/events/2009_EGM-13thICC/Report%20of%20meeting/pdf

aux parties prenantes, notamment au niveau local ; c) demander et recevoir les services techniques du Mécanisme ; d) s'informer des ressources techniques, financières et humaines disponibles pour soutenir le Mécanisme aux niveaux national et régional ; e) fournir et mettre à jour les profils des pays concernant les sécheresses et autres catastrophes majeures et partager l'information et les données d'expérience pertinentes à travers tout le Mécanisme ; et f) faire office de membre suppléant du Groupe de travail thématique régional sur la surveillance des sécheresses et autres catastrophes majeures et l'alerte rapide dans le cadre du PRORESPACE.

40. On trouvera ci-après une liste des domaines prioritaires de coopération pouvant être développés sous forme de notes conceptuelles pour le Groupe de travail thématique en vue d'opérationnaliser le Mécanisme :¹⁷

a) *Normes pour le partage des données* : procédures de fonctionnement normalisées pour le développement technique et/ou l'adaptation des services opérationnels et la sélection des méthodologies les meilleures et les plus adaptées ;

b) *Approches faisant appel à l'utilisation des satellites et à des plates-formes multiples, et intégration des données* : annuaire des ressources satellitaires (ressources satellitaires disponibles) et approches pour optimiser les besoins en données et maximiser leur utilité ;

c) *Harmonisation des normes des systèmes de modélisation pour la surveillance des sécheresses* : permettre le partage des profils de sécheresse à travers le Mécanisme et l'utilisation de ceux-ci en adaptant les modèles pour la surveillance des sécheresses ;

d) *Cartes de vulnérabilité aux sécheresses* : établir différents types de cartes de vulnérabilité aux sécheresses pour faciliter l'intégration aux niveaux local, national et régional à partir d'un format standard commun établi sur la base de données historiques sur les sécheresses ;

e) *Renforcement des capacités* : mettre l'accent sur la formation, le partage des connaissances, les services consultatifs et le transfert de technologie, en priorité à l'intention des pays les moins avancés des pays en développement sans littoral et des pays insulaires du Pacifique.

IV. Modules de formation sur les technologies de l'information et de la communication pour la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques

A. Introduction

41. Conformément à son objectif de renforcement des capacités des membres et membres associés de la Commission par des programmes de formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins du développement socio-économique,¹⁸ le CAPFTIC a lancé toute une série d'initiatives de TIC pour le renforcement des capacités de

¹⁷ Les domaines prioritaires ont été recensés par un groupe d'experts réuni par le secrétariat.

¹⁸ Voir la résolution 61/6 de la Commission en date du 18 mai 2005.

développement par la coopération régionale. Le programme-phare du Centre est l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics qui applique un programme de formation sur le développement des TIC comprenant huit modules¹⁹ et dont le but est de doter les décideurs et responsables gouvernementaux des connaissances et compétences essentielles pour utiliser les nouvelles technologies aux fins du développement.

42. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe, à sa première session, s'est félicité de la recommandation faite par le Comité des technologies de l'information et de la communication au CAPFTIC d'élaborer un nouveau module de formation sur les TIC pour la réduction des risques de catastrophe et a demandé qu'un tel module soit lancé aux fins du renforcement des capacités.²⁰ Suite à cette recommandation, le CAPFTIC a pris la décision stratégique d'élaborer et d'incorporer un nouveau module de formation sur les TIC pour la réduction des risques de catastrophe dans le programme de l'Académie. Par ailleurs, en dépit des rapports étroits et des recoupements entre les thèmes de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques, le CAPFTIC a opté pour des modules séparés plutôt que pour un seul afin de couvrir adéquatement ces deux domaines complexes et distincts quoique apparentés. Ces modules sont intitulés : « les TIC pour la réduction des risques de catastrophe » (module 9) et « les TIC et le changement climatique, la croissance verte et le développement durable » (module 10).²¹

43. La très grande portée du programme et le réseau étendu de partenaires de l'Académie devraient rendre les deux nouveaux modules accessibles à un grand nombre de décideurs clés de la région Asie-Pacifique. En mars 2011, le programme avait déjà été présenté dans 18 pays en partenariat stratégique avec des ministères gouvernementaux, des institutions de formation, des universités et des organisations régionales et internationales. Le programme a été institutionnalisé dans des structures nationales de mise en valeur des ressources humaines dans de nombreux pays, preuve qu'il est accepté et utilisé largement sur le terrain. Le programme de l'Académie a également été traduit en cinq langues et le sera bientôt en quatre autres. La stratégie d'intégration des deux nouveaux modules au programme de l'Académie contribuera à les faire promouvoir efficacement et utiliser largement tout en donnant aux partenaires de l'Académie d'excellentes occasions de partager les connaissances et d'échanger des études de cas et de pratiques optimales au niveau régional.

44. L'élaboration de nouveaux modules est liée à l'importance de plus en plus grande que revêt la problématique de la gestion des risques de catastrophe et des changements climatiques dans les programmes de développement mondiaux et régionaux. La région de l'Asie et du Pacifique a été particulièrement touchée par les catastrophes.²² Beaucoup craignent les effets que pourraient avoir les changements climatiques sur la fréquence et la gravité des phénomènes catastrophiques. Les acquis de la croissance économique spectaculaire des dix dernières années dans la région, principalement en matière de réduction de la

¹⁹ Voir www.unapcict.org/academy.

²⁰ Voir E/ESCAP/CDR/9, par. 10.

²¹ Les deux modules peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : www.unapcict.org/academy/academy-modules/english.

²² CESAP et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes : *Protecting Development Gains : Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific : The Asia-Pacific Disaster Report 2010 (Bangkok, 2010), p.2.*

pauvreté et de progrès social, pourraient alors être menacés. Les TIC peuvent jouer un rôle non négligeable dans la réduction des risques de catastrophe, dans les différentes phases de la gestion des catastrophes, dans l'adaptation aux changements climatiques et dans la croissance verte. La mise au point des deux nouveaux modules est donc un élément positif dans les efforts visant à doter les États membres de la CESAP des capacités nécessaires à relever les défis lancés par les catastrophes et les changements climatiques par la coopération régionale et le partage des connaissances.

B. Mise au point et promotion des modules

45. Le contenu des deux modules a été conçu pour répondre aux besoins de renforcement des capacités du groupe cible. Le module 9 concerne la manière dont les pays peuvent, avec l'aide des TIC, atténuer les pertes humaines et économiques résultant de catastrophes. Il vise à donner aux responsables gouvernementaux un aperçu de la gestion des risques de catastrophe tout en leur proposant une approche pour déterminer leurs besoins en information à cette fin et pour mettre en rapport ces besoins avec les TIC appropriées. Il vise également à familiariser le groupe cible avec les applications de TIC existantes pour la gestion des risques de catastrophe et aborde la question des avantages de l'utilisation des TIC dans ce domaine et des obstacles éventuels.

46. Le module 10 permet aux décideurs de comprendre le rôle des TIC dans l'observation et la surveillance de l'environnement, le partage de l'information, la mobilisation pour l'action, l'amélioration de la prise de décision, la promotion de la durabilité environnementale et l'atténuation des effets des changements climatiques. Il étudie également le potentiel des TIC pour transformer l'économie en moteur pour une croissance verte durable tout en intégrant ces technologies à une économie de ce type.

47. Comme pour les précédents modules de l'Académie, l'approche inclusive et participative du CAPFTIC a fait partie intégrante du processus d'élaboration et de formatage du contenu des modules. Pour fixer les grandes lignes et établir les canevas des modules, le Centre a invité des experts à participer aux consultations préliminaires pour leur mise au point, des experts sur les différents sujets venant d'organisations internationales/régionales, des commissions régionales, des gouvernements, des établissements universitaires et du secteur privé. Il a également fait appel à des spécialistes dans le domaine des TIC au service du développement pour examiner les projets de modules. Les partenaires actuels de l'Académie dans 18 pays et des partenaires prospectifs ont été régulièrement informés et ont participé à l'élaboration des modules. En conséquence de quoi, les partenaires de l'Académie se sont déjà engagés à commencer à utiliser les modules 9 et 10 dès 2011.

48. Au cours de la première session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, plusieurs délégations ont recommandé que le CAPFTIC continue de mettre au point des programmes globaux de renforcement des capacités régionales et sous-régionales, comprenant de la formation de formateurs et de la formation en cours d'emploi, et des programmes concernant l'utilisation des TIC pour la réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec les établissements de formation spécialisés dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe, en vue de répondre aux besoins des pays sujets aux catastrophes

et des pays ayant des besoins particuliers,²³ cela afin de renforcer les capacités des ministères gouvernementaux et des établissements de formation à fournir et à diffuser l'information sur les nouveaux modules et de créer un vivier de personnes ressources locales. Suite à cette recommandation, le CAPFTIC a organisé un atelier régional de formation de formateurs à Seongnam (République de Corée) du 22 au 26 février 2011 pour alimenter le vivier de formateurs capables d'assurer une formation sur l'utilisation stratégique des TIC pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que la promotion de la croissance verte. Au cours de l'atelier, des discussions ont eu lieu avec les parties prenantes concernées sur les futures stratégies de présentation aux niveaux national et sous-régional des modules de l'Académie favorisant ainsi les perspectives d'appropriation nationale et de coopération régionale. L'atelier a également permis aux partenaires de constituer un réseau en vue d'un apprentissage ultérieur par les pairs.

C. Autres activités de coopération régionale du Centre dans l'utilisation des TIC pour la gestion des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques

49. Le CAPFTIC a continué de promouvoir la coopération et le partage des connaissances au niveau régional sur le potentiel des TIC pour faire face aux menaces que constituent les catastrophes et les changements climatiques, en participant à diverses assises régionales et internationales. Le Centre a fait des exposés sur les nouveaux modules à la quatrième Conférence des ministres asiatiques sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) du 25 au 28 octobre 2010. Une exposition a été organisée à cette occasion afin de diffuser l'information sur les initiatives et les produits de promotion des connaissances du Centre concernant l'utilisation des TIC pour la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques. En outre, le Centre a été représenté à l'atelier consacré à l'innovation dans le contexte des changements climatiques, organisée par le Programme de développement de la formation (Infodev), qui est un programme de la Banque mondiale, et de l'International Finance Corporation, à Paris, le 14 octobre 2010.

50. Pour permettre un partage efficace des connaissances entre États membres sur les rapports entre les TIC, la gestion des risques de catastrophe et l'atténuation des effets des changements climatiques, le CAPFTIC s'est appuyé sur le Centre de coopération électronique (e-Co Hub),²⁴ sa plate-forme de partage des connaissances qui dispose d'un riche gisement de ressources sur les TIC au service du développement. Un certain nombre de ressources concernant le thème du module 9 et du module 10 ont été ajoutés à e-Co Hub pour susciter l'intérêt des visiteurs. De plus, le deuxième numéro de la série d'études de cas sur les TIC au service du développement publié par le Centre est sorti en 2010.²⁵ Cette série présente des analyses et une compilation des meilleurs pratiques et études de cas sur les différents aspects des TIC au service du développement axés sur la réduction des risques de catastrophe.

²³ Voir E/ESCAP/CDR/9, par. 58.

²⁴ www.unapcict.org/ecohub.

²⁵ Voir www.unapcict.org/ecohub/ict-for-disaster-risk-reduction-1.

D. Enseignements tirés et marche à suivre

51. L'expérience du CAPFTIC dans la mise au point des deux nouveaux modules a montré qu'il était important de faire participer tous les acteurs pertinents dès le stade initial pour garantir la qualité et la pertinence des contenus. Elle a également mis en évidence la nécessité de partager l'information et de mettre en place des mécanismes efficaces. Partant de là, le Centre affinera ses stratégies nationales et sous-régionales de mise en œuvre en consultation avec ses partenaires afin d'optimiser l'impact des modules sur la formulation des politiques et l'exécution des programmes. Dans le même temps, il visera à renforcer l'appropriation au niveau local et à intégrer la formation dans des cadres nationaux de renforcement des capacités afin de garantir la pérennité de ses efforts. La localisation et l'adaptation du contenu des modules à l'utilisateur seront encouragés afin d'en faciliter l'adoption et la diffusion. De plus, pour étendre la diffusion des modules à un nombre plus grand de parties prenantes par divers modes, le Centre recourra à sa plate-forme d'apprentissage en ligne, à son campus virtuel (AVA)²⁶ qui met à disposition les modules de l'Académie en format de téléapprentissage leur permettant ainsi d'être accessibles en tout temps et en tout lieu. Des versions AVA des deux nouveaux modules seront mises au point et diffusées et une version sur DVD-ROM sera offerte aux stagiaires qui ont une connexion limitée à Internet ou qui ne sont pas connectés du tout.

52. Outre qu'il soutiendra la formation sur place dans les différents pays ou sur son campus virtuel, le Centre s'emploiera à diffuser les modules en ligne, notamment par l'intermédiaire du e-Co Hub. Il continuera également d'offrir une plate-forme dynamique permettant aux États membres de partager les connaissances et les meilleures pratiques en rapport avec l'utilisation des TIC pour la gestion des risques de catastrophes et l'atténuation des effets des changements climatiques par des ateliers, des forums et des réunions, et par l'échange d'information en ligne.

53. Le CAPFTIC recherche le soutien du Comité de la réduction des risques de catastrophes pour sensibiliser les décideurs et autres parties prenantes concernées au potentiel des TIC pour faire face aux problèmes liés aux catastrophes et aux changements climatiques et pour les informer de l'existence des deux nouveaux modules en tant que ressources pour la formation. Il serait souhaitable que le Comité encourage le recensement et la mise en commun d'études de cas nationales et sous-régionales comme moyens de partager les connaissances.

V Questions soumises à l'examen du Comité

54. Le Comité souhaitera peut-être examiner les questions développées dans le présent document et donner son avis au secrétariat quant aux questions prioritaires qu'il doit continuer d'examiner afin d'améliorer la stratégie de promotion du partage des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe parmi les États membres de la région.

²⁶ Voir <http://ava.unapcict.org>.